

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l’Ardèche

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

Date de convocation : 19.03.2024 Date d’affichage : 19.03.2024

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, AMBLARD Gilles, VIDAL Carine, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, BASSET Anselme, KHOUNI Jamila, CLAUZIER Manon

Etaient excusés : GAT Nicolas

Etaient absents : SABOT Nicolas,

Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l’adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Considérant que Carine VIDAL, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l’adoption du compte administratif,
- Considérant que Sébastien VERNET, maire, s’est retiré pour laisser la présidence à Carine VIDAL, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,
-Délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2023 dressé par l’ordonnateur,
- Vu le compte de gestion de l’exercice 2023 dressé par le comptable et délibéré

Il est proposé au Conseil Municipal d’adopter le Compte administratif 2023, arrêté comme suit :

<i>En euros</i>	Dépenses	Recettes	Résultat d'exercice	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT				
Exercice 2023	279 152.01	380 623.76	101 471.75	
Report	-	221 374.22		
Total	279 152.01	601 997.98		322 845.97
INVESTISSEMENT				
Exercice 2023	265 604.47	42 830.99	-222 773.48	
Report	-	96 178.64		
Total	265 604.47	139 009.63		-126 594.84
ENSEMBLE				
TOTAL GENERAL				196 251.13

Restes à réaliser fonctionnement = 3 743,55 €

Restes à réaliser investissement = 24 646,36 €

Après avoir quitté la séance, le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Administratif 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La 1ere adjointe,
Carine VIDAL



La secrétaire de séance
Lydie BENLIAN

